

LA VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE

Repérez le bon dispositif de validation : VAE-VES-VAPP

Inscrivez-vous aux réunions d'information collectives organisées par le service formation continue :

sfc.univ-rennes1.fr/reva

Renseignez-vous auprès des conseillères du service formation continue de l'université de Rennes 1 :

reva@univ-rennes1.fr

Identifiez le diplôme

Identifiez le diplôme le plus proche de votre parcours professionnel et/ou extra-professionnel

Site internet de l'université de Rennes 1 : formations.univ-rennes1.fr

Site internet du service formation continue : sfc.univ-rennes1.fr

Envoyez votre CV détaillé

Envoyez votre CV détaillé avec vos formations, emplois-fonctions-missions et la présentation de votre projet de VAE : reva@univ-rennes1.fr

Les conseillères prennent ensuite contact avec vous pour répondre à votre demande.

Le pré-dossier

Si votre CV est en adéquation avec un diplôme en VAE, vous rédigez un pré-dossier qui sera étudié par le responsable du diplôme.

La faisabilité et la recevabilité de votre demande

Vous recevez, via les conseillères, l'avis du responsable du diplôme, l'attestation de recevabilité et le détail de la prestation avec le devis.

L'engagement dans la démarche de VAE

Après entretien avec une conseillère, vous faites le choix de vous engager ou non dans la démarche. Nous vous accompagnons alors dans votre demande de prise en charge financière.

Le démarrage

Vous démarrez votre accompagnement dès la signature de votre contrat/convention.

Le dossier de VAE

Vous rédigez le dossier de VAE en étant accompagné individuellement et collectivement (ateliers).

Le jury

Vous présentez votre dossier et votre demande de validation devant un jury VAE.

**Diplôme validé
totalement**

**Diplôme validé partiellement :
reprise d'études, écrit complémentaire...**

**Diplôme non
validé**